

**COMMUNE DE DETTWILLER**  
**Département du Bas-Rhin**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers élus :*

23

*Nombre de conseillers en fonction :*

19

*Conseillers présents à l'ouverture de la séance :*

12

*Nombre de procurations à l'ouverture :*

3

*Le Maire,*  
*Claude ZIMMERMANN*

**Séance du 15 novembre 2023**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

Mesdames Monique GRAD-ORAN, Christine GEBUS et Danièle MEYER, Adjointes

Messieurs Pascal BOEHM et Christian Jean Ernest ROBACH, Adjoint

Mesdames Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU

Messieurs Alfred KLEITZ et Steve WOLFFER

**Absents excusés :**

Madame Magalie ANSTETT donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame Sandra HADAS donne pouvoir à Monsieur Pascal BOEHM

Monsieur Daniel ROUYER

Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Audrey KOPP

**Absents :**

Mesdames Lucie MEIER et Brigitte MULLER

Monsieur Julien PUEYO

**Assistait en outre :**

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.**



**Le Maire,**  
**Claude ZIMMERMANN**

## **2023 – 138 Motion contre le projet d'unité de méthanisation industrielle sur la commune de Steinbourg**

Nombre de conseillers élus : 23  
Nombre de conseillers en fonction : 19

Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de procuration : 3

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un projet d'implantation d'une unité de méthanisation industrielle est envisagé et à l'étude sur le ban communal de Steinbourg, en limite directe du ban communal de Dettwiller-Rosenwiller.

Ce projet porté par l'entreprise CVE est soutenu par des élus de la Communauté de communes du Pays de Saverne et du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Ce projet consiste en la mise en place d'une unité de méthanisation industrielle sur une parcelle localisée dans une zone naturelle, parcelle isolée des principaux axes de déplacements routiers et ayant servi par le passé de terrain de stockage de matériaux inertes à destination de travaux publics.

Ce projet de méthanisation industrielle envisagé sur le ban communal de Steinbourg à moins de 100 mètres du ban communal de Dettwiller, a été présenté une première fois aux conseillers municipaux de la commune de Dettwiller dans le cadre d'une Commission Réunie le 20 juin 2023 en Mairie ; tous les conseillers ont été invités afin de pouvoir prendre connaissance du projet de l'entreprise CVE.

Lors de cette réunion, un certain nombre de réserves ont été émises dès la fin de la présentation, notamment sur le caractère naturel de la zone et sa proximité avec le Ried de la Zorn et le sentier du Ried inauguré en 2022, les zones humides fragiles et le fort impact environnemental de ce projet.

Depuis cette date, l'entreprise CVE a poursuivi ses études ; une nouvelle séance de « permanence d'information » ouverte au public a été organisée le mercredi 27 septembre de 15h00 à 20h00, au foyer communal de la commune de Steinbourg. L'information de la tenue de cette permanence a touché très peu de personnes, ayant vraisemblablement été peu diffusée, tout du moins pas relayée à la mesure d'un projet de cette ampleur.

Pour la commune de Dettwiller, suite au courriel d'invitation à cette « permanence d'information » à destination de tout public, arrivé en mairie le jeudi 21 septembre, le document a été immédiatement relayé sur les réseaux sociaux dans un objectif de transparence ; il s'agit en effet de permettre à tous de s'informer sur ce projet.

Au niveau du Conseil Municipal, quatre élus de la municipalité de Dettwiller-Rosenwiller (Sandra HADAS, Claude ZIMMERMANN, Pascal BOEHM, et Christian ROBACH) se sont déplacés à cette permanence organisée à Steinbourg.

C'est lors de cette séance d'information que les élus de Dettwiller-Rosenwiller ont découvert les dernières évolutions du projet, évolutions qui non seulement ne répondaient pas aux réserves soulevées en Mairie de Dettwiller le 20 juin 2023 mais aggravent également de manière conséquente l'impact négatif du projet pour les habitants de Dettwiller-Rosenwiller, de par la création d'une voirie d'accès directe entre la zone Eigen de Dettwiller (entrée du village direction Saverne) et le site de Steinbourg.

Les quatre élus présents ont une nouvelle fois fait part de leur grande réserve pour ce projet et de leur ferme opposition à cette voirie qui apparait dans le projet sans aucune concertation avec la commune territorialement concernée.

Ce sujet du projet de méthanisation industrielle a, depuis, été abordé lors de la séance des Commissions Réunies qui s'est tenue le 30 octobre 2023 en Mairie de Dettwiller. Lors de cette réunion, un certain nombre d'échanges ont eu lieu.

Quelques observations n'ont néanmoins pas manqué d'étonner les membres présents. Ainsi, le Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne et délégué communautaire de Dettwiller, Monsieur Julien PUEYO, indiquait que ce projet de méthanisation industrielle était en réflexion depuis 2015. Monsieur le Maire, qui était alors conseiller communautaire, certifie ne pas avoir entendu parler de ce projet à cette époque.

Cette affirmation de l'initiation du projet en 2015 interroge sur la communication menée autour du projet ; des conseillers dubitatifs indiquent que cette « communication approximative » n'est pas de nature à créer de la confiance vis-à-vis du portage de ce projet ; en effet, à cette date de 2015 l'entreprise de travaux publics était encore en exploitation et utilisait le site en tant que terrain de stockage de gravats, ce jusqu'à fin 2019. Il semble donc que des contre-vérités circulent sur l'historique de ce projet ; des élus présents indiquent que celles-ci ainsi que le manque de transparence autour de ce projet de méthanisation industrielle ne sont pas de nature à rassurer nos concitoyens, ni à donner des garanties aux habitants de la commune et des environs, de plus en plus nombreux à questionner les élus sur ce projet.

À l'issue de la réunion, les élus présents ont confirmé leur volonté d'engager une motion contre le projet. Ce point serait donc mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, pour décision au nom de la commune.

À la suite de cette réunion en Commissions Réunies et préalablement à la réunion du Conseil Municipal, les différents comptes-rendus des réunions d'information organisées par l'entreprise CVE les 19 juin et 05 octobre 2023 ont été transmis aux conseillers municipaux de la commune.

Les conseillers municipaux sont ensuite amenés à exprimer leur avis sur ce projet. Monsieur le Maire propose un tour de table afin de permettre à chaque conseiller présent de partager son analyse.

#### Tour de table des analyses :

- Madame Monique GRAD-ORAN précise qu'elle ne peut que s'opposer à ce projet, notamment à cause des odeurs qui seront générées et de la route d'accès envisagée en entrée de ville sur la commune de Dettwiller-Rosenwiller. Elle se prononce contre le projet ;
- Madame Danièle MEYER estime que ce projet n'est pas clair dans les explications et présente des inconvénients majeurs, tels que les odeurs et le bruit générés. Elle se prononce contre le projet ;
- Monsieur Christian Jean Ernest ROBACH dit ne trouver aucun atout à ce projet, qu'il considère comme manquant de garanties, notamment en termes de contrôles des entrées et des sorties des déchets. Il s'inquiète non seulement du fait que les matériaux les plus méthanogènes sont des graisses et autres déchets issus de l'agroalimentaire, mais également pour l'environnement de par les tonnes de plastiques qui seront dispersées dans les champs et les milieux naturels. Il considère enfin que cette usine déstabilisera l'agriculture locale et n'est pas rassuré par les réponses apportées par l'entreprise. Il se prononce contre ce projet et son avis semble irrévocable ;
- Monsieur Alfred KLEITZ est favorable à la méthanisation à une échelle locale, mais votera contre ce projet, qui va selon lui ramener des minerais d'ailleurs, pour les rediffuser dans notre région. Il ajoute que l'usine va casser les équilibres locaux ; il ne comprend donc pas pourquoi la commune subirait ces nuisances alors que ce projet ne lui apporte rien. Enfin, de nombreuses contradictions figurent dans le dossier (il cite l'exemple des drêches de brasserie, tantôt prises en compte par CVE, tantôt non prises en compte). Il se prononce contre ce projet ;
- Madame Laetitia GUTH considère ce projet comme non vertueux car générant du plastique dans les milieux naturels, ainsi que des nuisances sonores et olfactives. Elle ajoute que ce projet n'est pas à taille humaine. Elle se prononce contre ce projet ;
- Madame Boutheina MZIOU exprime ses doutes au regard des fortes nuisances et de la pollution à venir ; elle considère que ce projet n'apporte rien de positif, aux habitants du territoire comme au paysage. Elle soutiendrait néanmoins d'autres projets de méthanisation plus vertueux et à taille humaine. Elle se prononce contre ce projet ;
- Madame Audrey KOPP votera contre ce projet ; elle s'interroge sérieusement sur le bilan carbone de ce dernier et se demande quel serait le bénéfice pour le territoire de Saverne. En tant que conseillère communautaire, elle s'étonne également de ne pas avoir entendu parler de ce projet plus tôt, alors qu'il serait en préparation depuis 2015. Des non-dits et éléments cachés caractérisent ce projet, qui méprise le côté environnemental. Elle se prononce contre ce projet ;
- Monsieur Steve WOLFFER a pu prendre connaissance de ce type de projet par ailleurs et y fait savoir son opposition, eu égard notamment à la non maîtrise des matières plastiques, qui finiront par se retrouver dans la nature à la fin du processus. Il se prononce contre le projet ;
- Madame Valentine FRITSCH n'est pas contre le principe de la méthanisation mais est contre ce projet au sujet duquel elle se dit en phase avec tous les arguments déjà évoqués par les autres élus. Elle manifeste son étonnement quant au fait que M. Julien PUEYO, conseiller municipal mais également Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, soit absent et non excusé pour cette séance du Conseil

Municipal. Elle se demande en effet ce que M. PUEYO fait pour défendre les intérêts des Dettwillerois. Elle précise que ces derniers ne sont aujourd'hui globalement pas au courant de ce projet, ce qui ne lui semble pas du tout normal. Elle se prononce contre le projet ;

- Madame Christine GEBUS manifeste son opposition à ce projet, en raison non seulement de son bilan carbone très discutable du fait des déplacements conséquents qui en résulteront, mais également parce que ce projet semble répondre uniquement aux intérêts de l'entreprise CVE et non à ceux du territoire. Elle se prononce contre le projet ;

- Monsieur Pascal BOEHM se prononce contre ce projet, dont il a entendu parler pour la première fois le 20 juin 2023, alors même qu'il semble être étudié par l'entreprise et la Communauté de Communes depuis 2020.

Il avance les raisons suivantes :

- Il s'agit d'un projet totalement disproportionné, qui va collecter 30 000 tonnes de déchets par an sur un cercle de 60 à 70 km de rayon ce qui représente une emprise de 120 à 140 km de large, avec un épandage du digestat sur un cercle de 10 à 20 km : cela engendrera un effet de concentration dangereux pour l'environnement alors que les doctrines actuelles visent un traitement au plus près de la source de production du déchet, afin d'éviter justement l'effet de concentration ;
- Suite aux réserves claires émises lors de la réunion de présentation du projet par CVE auprès du Conseil Municipal de Dettwiller-Rosenwiller réuni en commission réunies le 20 juin 2023, l'entreprise n'a donné aucune réponse aux nombreux questionnements : aucun nouvel argumentaire n'est venu apporter des réponses aux interrogations des élus sur l'impact du projet (étude d'impact sur l'environnement, sur la circulation dans les communes limitrophes, sur l'air, le bruit, l'eau, etc.) ; bien au contraire, c'est au détour d'une réunion de concertation « confidentielle » que les élus ont découvert l'émergence d'un nouveau scénario de voie d'accès à l'usine de méthanisation passant à 100% sur le ban communal de Dettwiller, afin d'éviter les nuisances sur celui de Steinbourg, le tout sans en informer la commune de Dettwiller ;
- Un projet « industriel lourd » tel que celui-ci a sa place en zone industrielle (avec des équipements adaptés tels que la voirie, les réseaux publics d'assainissement, ...) pour garantir un minimum de sécurité au site au vu de l'impact environnemental et des risques accidentels et non en plein cœur d'une zone naturelle exceptionnelle ;
- Le choix de ce site dont la parcelle comporte une partie en zone humide n'est pas adapté, des milieux humides et sensibles étant situés à proximité immédiate (le Ried de la Zorn se trouve à une centaine de mètres du site) ;
- Il s'interroge également sur les risques industriels, accidentels ou chroniques, ainsi que leur impact sur les stations de captage des eaux potables situées à quelques dizaines de kilomètres en aval dans le Ried de la Zorn et qui alimentent de grands territoires en eau potable ; par ailleurs, les exemples très récents relatés dans la presse ne sont pas de nature à rassurer ;
- Le projet présente un risque de graves nuisances olfactives pour les habitants de Dettwiller-Rosenwiller au vu des odeurs nauséabondes que dégageront les déchets lors de leur transport et une fois stockés. Le risque de nuisances sonores est tout aussi important du fait de la présence de la voie rapide permettant le passage des camions ;
- Ce projet provoquera le rejet de gaz carbonique et autres gaz dans l'air, entraînant ainsi des dévalorisations immobilières et une perte d'attractivité du territoire ;
- Ce projet risque d'entrer en concurrence avec les petites unités de méthanisation locales et agricoles locale, dont l'une se trouve sur la commune de Dettwiller-Rosenwiller ; le risque conséquent de pression sur le gisement disponible est conséquent.

- Monsieur le Maire se prononce contre ce projet et avance les arguments suivants :

- Le projet de voirie envisagé sur le ban de la commune de Dettwiller-Rosenwiller est inadmissible : le carrefour à l'entrée du village est déjà à la limite de la saturation ;
- La visite qu'il a effectuée au sein d'une usine de méthanisation industrielle CVE lui a fait remarquer la forte présence d'odeurs plus que désagréables ;
- Les invendus alimentaires vont s'y retrouver, avec les emballages plastiques liés et une tolérance qui semble trop impactante (2% de matières plastiques autorisés) en partant du principe qu'un hectare peut accueillir 10 tonnes d'intrants, cela équivaut à 200 kg de plastique par hectare, étendus par an sur des terres agricoles ;
- Ce projet impactera le milieu naturel de façon conséquente. Le Ried de la Zorn a été classé zone humide remarquable en 1995, mais également Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I. Nous avons le devoir de préserver le patrimoine naturel et les ressources en eau pour nos enfants ;
- L'impact des épandages sur la faune du sol sera conséquent. Aujourd'hui, nous avons du recul sur l'effet négatif des épandages intensifs issus de la méthanisation (par exemple aux Pays Bas), où les

sols se retrouvent sans bactéries ni vers de terre, ce qui génère une minéralisation irréversible des sols.

- Le pont enjambant le canal de la Marne au Rhin a été prévu à l'origine pour desservir les parcelles agricoles. Il n'est donc pas conçu pour supporter chaque année les 4 800 trajets de camions et autres engins agricoles, qui transporteraient en tout 30 000 tonnes de minerais.
- Tous ces véhicules longeront la piste cyclable européenne, ce qui pose un problème majeur de sécurité.

Considérant que les élus déplorent le manque de communication autour de ce projet, ainsi que le manque de clarté des informations transmises par l'entreprise CVE, la commune ayant été pour la première fois informée de l'existence de ce projet lors d'une réunion qui s'est déroulée le 20 juin 2023 en Mairie de Dettwiller,

Considérant que la réunion au cours de laquelle la commune a émis ses premières réserves n'a pas été suivie d'effet, cette dernière n'ayant toujours reçu aucune réponse à ses questionnements. Les élus demandent d'ailleurs à ce que le compte-rendu de la réunion en Mairie de Dettwiller du 20 juin 2023 soit également publié,

Considérant qu'il apparaît que ce projet n'est pas vertueux, car disproportionné,

Considérant que l'implantation d'une unité de méthanisation industrielle sur le ban de Steinbourg risque d'avoir pour la commune des effets environnementaux néfastes en ramenant des graisses, des matières méthanogènes ou encore des minerais venant d'ailleurs et qui seront alors diffusés sur le territoire,

Considérant que ce projet promet de déstabiliser l'agriculture locale et d'impacter le milieu naturel de façon conséquente,

Considérant que la commune a également fait connaître son opposition à l'épandage de digestat sur le Ried de la Zorn, classé zone humide remarquable et ZNIEFF ; en effet, ce phénomène augmente le risque de pollution de la nappe phréatique, ce alors que la commune se doit de préserver les ressources en eau pour les générations futures,

Considérant que les élus expriment leur réticence quant à l'impact des épandages sur la faune du sol,

Considérant que le gisement n'est pas extensible et que demain les agriculteurs engagés dans une projet ou une réalisation de méthanisation en feront les frais,

Considérant qu'au mois de septembre 2023, les élus de la commune de Dettwiller-Rosenwiller ont découvert que l'implantation de cette unité de méthanisation s'accompagnait également d'un projet de voirie implanté sur la commune de Dettwiller et reliant l'entrée ouest de Dettwiller et la commune de Steinbourg,

Considérant que ce projet est loin d'être bénéfique pour la commune, puisque sa réalisation provoquera une augmentation du trafic à l'entrée de la commune, notamment du côté ouest, déjà à la limite de la saturation ; de plus, cette voirie est censée permettre la traversée du pont du canal, infrastructure prévue à l'époque pour desservir les parcelles agricoles et donc pas pensée pour supporter chaque année 4 800 trajets de camions et engins agricoles supplémentaires, pour un poids total de 30 000 tonnes de minerais,

Considérant que ce projet présente un danger pour les cyclistes, car tous ces véhicules longeront la piste cyclable,

Considérant que lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, Monsieur le Maire a fait savoir son opposition à ce projet de voirie, ce qu'il a également rappelé lors de la dernière réunion de cette assemblée, le 09 novembre 2023,

Considérant que la commune possède déjà suffisamment d'infrastructures impactant son territoire,

Considérant les nuisances que ce projet pourrait engendrer alors même qu'il présente un manque d'intérêt pour les citoyens, le paysage et le territoire de Saverne dans son ensemble,

Considérant de même le fait que ce projet a davantage sa place, au vu de sa capacité de 30 000 tonnes, en zone industrielle au plus près de la production des déchets collectés et non pas en zone naturelle,

Les élus expriment leur opposition à ce projet et à la création de cette route.

Les élus expriment également leurs craintes vis-à-vis des nuisances olfactives et sonores qui pourraient découler de la réalisation de ce projet, car en plus des odeurs nauséabondes, le bruit des passages réguliers des camions provoquera des troubles qui seront de nature à nuire à la qualité de vie des riverains.

Par ailleurs, ce site de stockage de déchets inertes est localisé au cœur d'un environnement remarquable et naturel en bordure du Ried de la Zorn, de la piste cyclable européenne et du canal de la Marne au Rhin, support d'un tourisme fluvial soutenu et développé sur le territoire (ports de Saverne et de Steinbourg).

Au vu des éléments détaillés ci-dessus, les élus de la commune de Dettwiller souhaitent manifester leur opposition à ce projet d'implantation d'une unité de méthanisation industrielle sur le ban communal de Steinbourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la motion telle qu'exposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la motion telle qu'exposée,
- **MANIFESTE** son opposition à l'implantation d'une usine de méthanisation industrielle sur le ban de la commune de Steinbourg en limite du ban de Dettwiller Rosenwiller,
- **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Dettwiller, le 28/11/2023**

**Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN,**